



NON AUX LICENCIEMENTS DEGUISES à VAL DE BERRY !!

La sentence vient de tomber! La sanction demandée par la Direction Générale à l'encontre du Responsable de l'Agence de Saint Amand porte sur une exclusion temporaire de fonctions d'une durée de 18 mois! Autant être licencié car qui peut prétendre subsister si longtemps sans revenus? Sans avoir eu l'opportunité de s'expliquer sur les faits reprochés, il est victime de la présomption de culpabilité!

Que lui reproche-t-on pour l'éloigner si longtemps de son lieu de travail ? D'avoir rédigé des modèles de pétitions à l'encontre de locataires indélicats ? D'avoir poussé ces locataires au suicide ? D'avoir harcelé des collègues de l'Agence ?

OUI, des pétitions ont été établies, mais suite à des signalements de locataires, qui se plaignaient de locataires indélicats, qui de par leurs comportements perturbaient l'équilibre d'un quartier. Les signatures des riverains sont bien réelles, ce qui prouve que la diffusion de ces pétitions était justifiée.

Quel intérêt personnel aurait pu tirer ce salarié des faits qui lui sont reprochés ? AUCUN!

Venir en aide à des dizaines de locataires constitue-t-il une faute ? Demain, vous n'êtes pas à l'abri d'être incriminés à votre tour pour avoir aidé un locataire à remplir un chèque ou pour avoir assisté un autre dans ses démarches administratives.

Peut-on sérieusement prouver la relation entre la diffusion de ces pétitions et des tentatives de suicides ?

Tout le monde connait ce responsable d'agence, salarié depuis bientôt 27 ans à l'Office HLM du Cher. Toujours cité en exemple pour la qualité de ses dossiers et pour son caractère professionnel, il se transformerait brusquement en harceleur?

Les salariés de Val de Berry disent STOP à cette discrimination et demandent à la Direction Générale d'abandonner cette procédure disciplinaire complètement disproportionnée!



L'acharnement prolongé est un risque pour la santé de chacun que nous ne pouvons pas ignorer!

Nous invitons <u>l'ensemble des salariés</u> à se rassembler à l'arrière de l'Office

le vendredi 15 octobre 2021 de 9h00 à 9h30

à l'occasion du Conseil d'Administration de Val de

Berry pour distribuer ce tract à nos administrateurs.

Nous espérons que vous serez nombreux à vous mobiliser.

Faute d'être remarquables, faisons-nous remarquer!

Nous sommes tous concernés, cadres ou non cadres, ancien ou nouveau salarié, fonctionnaires ou salariés privés...

Demain, qui sera dans l'œil du cyclone?

Les pancartes et les banderoles que vous pourriez confectionner seront les bienvenues pour montrer au grand jour votre ras le bol général!

NOUS COMPTONS SUR VOUS !!